

4. ENCOURAGER UN USAGE (PLUS) RATIONNEL DE LA VOITURE

Action 4.3.b. Organiser des actions de sensibilisation et d'accompagnement à l'utilisation de modes de déplacement (plus) durables

<p><u>Description de l'action</u></p> <p>Organiser des actions de sensibilisation et d'accompagnement à l'utilisation de modes de déplacement (plus) durables</p>	<p><u>Action(s) liée(s)</u></p> <p>1.3.b. Organiser des actions/événements de sensibilisation (en vue de promouvoir la marche)</p> <p>2.4.a. Poursuivre les campagnes d'information, formation et de sensibilisation des citoyens, et la facilitateur de l'acquisition des vélos</p>
<p><u>Objectif(s) poursuivi(s)</u></p> <p>Sensibiliser, inciter, et accompagner la population à l'utilisation de modes de déplacement (plus) durables</p>	<p><u>Acteur(s) concerné(s)</u></p> <p>Commune de Villers-la-Ville, GAL Pays des 4 Bras</p>
<p><u>Lieu(x) concerné(s)</u></p> <p>-</p>	<p><u>Budget (estimation)</u></p> <p>€ (≤ 2.500 €/an)</p>
<p><u>Degré de priorité</u></p> <p>Priorité 2</p>	<p><u>Source(s) et modalité(s) de financement</u></p> <p>- Fonds propres Commune</p>
<p><u>Période de mise en œuvre</u></p> <p>Action continue</p>	

4. ENCOURAGER UN USAGE (PLUS) RATIONNEL DE LA VOITURE

Action 4.3.b. Organiser des actions de sensibilisation et d'accompagnement à l'utilisation de modes de déplacement (plus) durables

Description concrète de l'action

Généralités

De manière régulière, la Commune réalisera des actions de sensibilisation et d'accompagnement de ses citoyens à l'utilisation de modes de déplacement (plus) durables. Ces actions se feront en complément des actions à mener en matière de déplacements à pied et à vélo.

Exemple d'actions à mettre en place

Organisation d'évènements de sensibilisation, d'information, de test (stands, ateliers)

Il peut s'agir par exemple :

- D'évènements de présentation et de test de nouvelles formes de (micro-)mobilité, telles que différents types de vélos, trottinettes (électriques), monowheel, etc. ;
- D'ateliers de présentation et de formation à l'utilisation d'applications de « mobilité » ;
- D'évènements de présentation des différentes formes d'autopartage ;
- Etc.



Ces actions pourraient éventuellement être mises en place à l'échelle de plusieurs Communes (territoire du GAL Pays des 4 Bras) et doivent être réalisées à raison d'une à deux sessions annuellement.

Elles pourraient être organisées dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité, mais pas forcément/uniquement.

4. ENCOURAGER UN USAGE (PLUS) RATIONNEL DE LA VOITURE

Action 4.3.b. Organiser des actions de sensibilisation et d'accompagnement à l'utilisation de modes de déplacement (plus) durables

Diffusion de l'information via divers canaux

Outre via le site internet communal, la Commune continuera, comme elle le fait actuellement via son bulletin communal (cf. extrait du bulletin communal de août 2019 ci-contre) à sensibiliser ses habitants via divers canaux d'informations.

Elle pourrait par exemple réaliser une brochure informative que les habitants se procureraient à l'administration communale, voire recevraient dans leur boîte aux lettres. Cette brochure pourrait également être transmise aux nouveaux résidents lors de leur inscription à la Commune.

